

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE VAL-ALAIN

Comté de Lotbinière

LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL est tenue à l'heure et au lieu des sessions, lundi le 5 octobre 2015 à 19h30.

Sont présents/es : M. Daniel Turcotte
Mme Manon Olivier
M. François Beaulieu
M. Daniel Giroux
M. Daniel Roy

Est absente : Mme Sylvie Laroche

FORMANT QUORUM sous la présidence de Monsieur Rénauld Grondin, maire

ORDRE DU JOUR

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour.
2. Exemption de la lecture du procès-verbal du 8 septembre 2015.
3. Adoption du procès-verbal du 8 septembre 2015.
4. Adoption des dépenses incompressibles pour le mois d'octobre 2015.
5. Adoption des comptes à payer.
6. Comités : Loisirs-École-Famille-Sanitaire-Bibliothèque- Pompiers-Développement
7. Offre de services professionnels en droit municipal
8. Demande de versement C.D.E.
9. Achat d'une caméra
10. Achat d'une boîte à sel
11. Demandes de citoyens (2)
12. Affaires nouvelles :
 - a. Projet sortie 261
 - b. Pont Lemieux-Turcotte
13. Période de questions
14. Levée de la séance

2015-10-195

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Daniel Roy et résolu à l'unanimité par les conseillers l'adoption de l'ordre du jour, tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

2015-10-196

EXEMPTION DE LA LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DU 8 SEPTEMBRE 2015

Il est proposé par Daniel Turcotte et résolu à l'unanimité par les conseillers l'exemption de la lecture du procès-verbal du 8 septembre 2015, par la secrétaire de l'assemblée.

Adoptée à l'unanimité

2015-10-197

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 8 SEPTEMBRE 2015

Il est proposé par Daniel Giroux et résolu à l'unanimité par les conseillers l'adoption du procès-verbal du 8 septembre 2015, tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

2015-10-198

ADOPTION DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES POUR LE MOIS D'OCTOBRE 2015

Il est proposé par François Beaulieu et résolu à l'unanimité par les conseillers l'adoption des dépenses incompressibles pour le mois d'octobre 2015.

Adoptée à l'unanimité

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE VAL-ALAIN

Comté de Lotbinière

2015-10-199

COMPTES À PAYER

Il est proposé par François Beaulieu et résolu à l'unanimité par les conseillers, l'adoption des comptes à payer, à savoir :

Comptes payés durant le mois d'octobre 2015 :

| | |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| | |
| C1500426 Electrique Expert S.G. Inc : Accessoires, lumières pétanque | 339.35 |
| C1500427 Canadien National : Entretien des passages à niveau | 621.00 |
| C1500428 Fonds de l'information sur le territoire : Avis de mutation | 4.00 |
| C1500429 Ministre des Finances : Sécurité publique Sûreté du Québec | 37 557.00 |
| C1500430 C.E.R. Turmel Enr. : fer pour camions | 135.56 |
| C1500431 Lavery De Billy : Services professionnels | 763.32 |
| C1500432 ADT Canada Inc. : Surveillance 1245 2 ^e rang, 1200 de l'Église | 814.71 |
| C1500433 Épicerie Le Central : Glace, eau, terrain jeux, voirie | 358.63 |
| C1500434 Fortin Sécurité Médic. Inc. : Premiers soins centre des loisirs | 53.81 |
| C1500435 Location LPL Inc. : Location fichoir | 55.19 |
| C1500436 Auger B.C. Sécurité Inc : Système d'alarme centre municipal | 328.54 |
| C1500437 Laroche, Sylvie: remboursement factures fournitures bureau | 21.97 |
| C1500438 Municipalité Saint-Apollinaire : Inscription ENPQ pompiers | 4 842.30 |
| C1500439 Camping Lac Georges : Sortie terrain de jeux | 238.21 |
| C1500440 Dépanneur P. Bédard & Fils Inc. : Essence | 50.92 |
| C1500441 Manu-Vic Inc. : Analyse de gaz Zamboni | 231.95 |
| C1500442 Librairie Renaud-Bray Inc. : Bibliothèque | 100.00 |
| C1500443 Création Desing (P.G.) Inc. : Sous-pattes blanches chaises | 626.61 |
| C1500444 Mutuelle des Municipalités du Québec : Franchise assurances | 1 000.00 |
| C1500445 Produc-Sol : Travaux 2 ^e rang, rue Roy, rue Plante, 1 ^{er} rang, pierre 20 | 892.47 |
| C1500446 MG Service : Entretien Zamboni | 462.48 |
| C1500447 Akifer Inc. : Inspection puits centre municipal | 1 527.68 |
| C1500448 Recyc.Lav Inc : Ramassage des gros rebuts | 132.22 |
| C1500449 Clement Laquerre : Valves pour pneus | 45.99 |
| C1500450 Équipements M.M Inc. : soutien informatique, anti-virus | 114.96 |
| C1500451 Ferme du Bassin : Sortie terrain de jeux | 243.06 |
| C1500452 Receveur Général du Canada : Retenues à la source | 1 338.10 |
| C1500453 Hydro-Québec : 1186 et 1200 de l'Église, éclairage public | 921.57 |
| C1500454 Médigas Division de Praxair Canada Inc : Oxygène | 262.45 |
| C1500455 Supérieur Propane : Location cylindre loisirs | 18.40 |
| C1500456 Ministère du Revenu du Québec : Retenues à la source 3 mois | 9 062.39 |
| C1500457 Distribution Praxair Canada : Oxygène et acétylène | 45.70 |
| C1500458 Info Page : Fréquence numérique | 215.75 |
| C1500459 Koodo Mobile : Cellulaire pompiers | 33.36 |
| C1500460 Librairie Renaud-Bray Inc. : Livres bibliothèque | 47.15 |
| C1500461 Municipalité Val-Alain : Timbres, annonce PR, bulletin | 393.42 |
| C1500462 Hydro-Québec : Rue des Sables, de la Station, 1245 2 ^e rang | 1 106.78 |
| C1500463 Bell Mobilité : Cellulaires | 330.63 |
| C1500464 CIB : Intégration du rôle triennal | 454.15 |
| C1500465 Telus Mobilité : téléphone+internet, bureau, pompiers, loisirs | 503.13 |
| C1500466 C.D.E. Val-Alain : Versement | 15 000.00 |
| P1500153 Groupe CCL : enveloppes et permis | 194.31 |
| P1500156 Maxxam Analytics : Analyses d'eau potable | 511.64 |
| P1500157 Les Entreprises Lévisiennes Inc. : Travaux 1 ^{er} Rang | 84 878.71 |
| P1500158 Roulement Techno Inc. : Adaptateur machine à pression | 3.44 |
| P1500159 Charbonneau, Jean-Pierre : Factures plaque numéros civiques | 101.91 |
| P1500160 Placide Martineau : Isolant pluviaux rue Roy ciment membrane | 438.06 |
| P1500161 Freins Démarreurs Plessis : Pièces et accessoires voirie | 832.53 |
| P1500162 Municipalité de Laurier-Station : Quote-part déchets | 2 432.79 |
| P1500164 MRC de Lotbinière : Quotes-parts | 8 516.87 |
| P1500166 Municipalité de Laurier-Station : Quote-part recyclage | 1 768.93 |
| P1500167 MRC de Lotbinière : Quote-part | 2 202.46 |
| P1500168 MRC de Lotbinière : Quote-part | 629.00 |
| P1500177 MRC de Lotbinière : Quote-part | 3 313.83 |
| P1500178 Blier, Chantal Mme : Entretien ménager | 500.00 |
| Frais déplacement | 700.50 |
| Salaire | 9 304.47 |

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE VAL-ALAIN

Comté de Lotbinière

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ NO. 2015-199

Je, soussignée, certifie par le présent certificat que des crédits budgétaires sont disponibles pour des dépenses totalisant 217 624.36 \$
Que les codes négatifs seront pris dans le surplus de la municipalité.

Caroline Fortin, directrice générale / secrétaire-trésorière

Adoptée à l'unanimité
.....

2015-10-200

OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS EN DROIT MUNICIPAL

Il est proposé par Manon Olivier et résolu à l'unanimité par les conseillers d'accepter l'offre de services professionnels sous forme « d'abonnement » à un « Service de première ligne » donnant droit à ce qui suit :

- a) accès téléphonique illimité (peu importe donc le nombre d'appels) pour répondre à toute question reliée à l'administration de la municipalité, sans limite quant au type de question soumise, dans la mesure cependant où la réponse n'exige aucune recherche législative, jurisprudentielle, doctrinale ou autres;
- b) Vérification légale des projets de procès-verbaux des réunions du conseil avant leur adoption finale par le conseil et formulation de commentaires téléphoniques au directeur général, pour leur bonification au besoin, ce qui n'inclut cependant pas l'analyse de règlement ou de tout document connexe (par exemple administratif) de la municipalité (contrats, ententes intermunicipales, etc.);
- c) rencontre informelle de deux (2) heures, annuellement, avec les membres du conseil (en caucus), le directeur général et l'inspecteur (au besoin) pour discuter de l'administration générale de la municipalité et aborder certains dossiers particuliers;

Que les services à cet égard seront facturés pour une somme forfaitaire de 1 200 \$ par année, taxes et déboursés non inclus;

Que la facturation sera faite au rythme de deux (2) fois par année, soit à tous les six (6) mois et ce, à compter de la date d'adoption.

Adoptée à l'unanimité
.....

2015-10-201

VERSEMENT À LA C.D.E. DE VAL-ALAIN

Il est proposé par Daniel Turcotte et résolu à l'unanimité par les conseillers de déboursier le versement de 15 000 \$ à la Corporation de Développement économique de Val-Alain.

Adoptée à l'unanimité
.....

2015-10-202

ACHAT D'UNE CAMÉRA

Il est proposé par Manon Olivier et résolu à l'unanimité par les conseillers de mandater Pier-Luc Côté pour faire l'achat d'une caméra d'inspection de canalisations pour un montant allant jusqu'à 3000 \$ (taxes incluses) en soumettant le prix aux conseillers préalablement.

Adoptée à l'unanimité
.....

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE VAL-ALAIN

Comté de Lotbinière

2015-10-203

ACHAT D'UNE BOITE À SEL

Il est proposé par Daniel Turcotte et résolu à l'unanimité par les conseillers de mandater Pier-Luc Côté pour demander des prix pour la réparation de la boîte à sel ou l'achat d'une nouvelle pour un montant allant jusqu'à 2000 \$ (taxes incluses).

Adoptée à l'unanimité

.....

2015-10-204

DEMANDE D'UN CITOYEN

Considérant que le propriétaire du 519, 4^e rang demande le creusage de fossé, avant l'hiver, pour des problèmes d'égouttement devant sa résidence le printemps;

En conséquence, il est proposé par Daniel Roy et résolu à l'unanimité par les conseillers de mandater le maire et l'inspecteur en voirie pour aller vérifier les lieux.

Adoptée à l'unanimité

.....

2015-10-205

DEMANDE D'UN CITOYEN

Considérant que le demandeur, Michel Thivierge, présente une demande à la commission de protection du territoire agricole du Québec pour une utilisation à des fins autres que l'agriculture sur une partie du lot 192-35-P du cadastre de la paroisse Ste-Emmélie, circonscription de Lotbinière;

Considérant que l'emplacement visé est actuellement en zone agro-forestière (AF-1) et qu'il possède une autorisation de la CPTAQ pour la construction d'un bâtiment selon l'article 59 (terrain de 15 hectares et plus).

Considérant que la demande vise un projet domiciliaire résidentiel voisin de l'îlot déstructuré 33070-02-A selon l'article 59 (zone ADes2-A);

Considérant que pour être en conformité avec la réglementation, la demande exige un changement de zonage qui viendrait agrandir la zone ADes2-A;

En conséquence, il est proposé par François Beaulieu et résolu à l'unanimité par les conseillers que la municipalité a l'intention de modifier le règlement de zonage conditionnellement à l'obtention des autorisations nécessaires auprès de la C.P.T.A.Q. et du M.A.M.R.O.T.

Adoptée à l'unanimité

.....

2015-10-206

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par François Beaulieu et résolu à l'unanimité par les conseillers que monsieur le maire lève la séance à 20h20.

Adoptée à l'unanimité

.....

Rénald Grondin, maire

Caroline Fortin, dir. gén. / sec. très.

Je, Rénald Grondin, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 141 (2) du Code municipal.